

PUBLIÉ LE 04/04/2023

Impexweb, une nouvelle application pour les importations et les exportations de médicaments à usage humain

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Depuis le 3 avril 2023, les demandes d'autorisation d'importation (AI) et les déclarations d'exportation (DE) de médicaments à usage humain faites à l'ANSM peuvent être dématérialisées par les demandeurs via l'application Impexweb.

A l'issue d'une phase pilote d'un an, l'application Impexweb est désormais ouverte à l'ensemble des laboratoires pharmaceutiques, opérateurs non pharmaceutiques et également pharmacies hospitalières.

Avantages de l'application Impexweb

- **Saisie en ligne** des demandes et des déclarations ;
- **Échanges facilités et sécurisés** avec l'ANSM ;
- **Réduction des délais de traitement des demandes ;**
- **Suivi en ligne et en temps réel** des demandes en cours d'instruction ;
- **Accès à l'historique** de toutes les demandes effectuées ;
- **Transmission automatisée** des déclarations d'exportation aux autorités sanitaires étrangères.

Se connecter à Impexweb

La connexion à Impexweb est sécurisée : il faut tout d'abord installer l'application Google Authenticator avant de s'y connecter. Retrouvez plus d'informations dans les guides ci-dessous.

Consulter la présentation d'Impexweb du 20 mars 2023

Consultez le guide de connexion (version 2 – janvier 2026) (13/01/2026)

Consulter le guide d'utilisation à destination des utilisateurs

Contacter la hotline ANSM, via courriel :

- Dossiers importation : importation-medicaments@ansm.sante.fr
- Dossiers exportation : exportation-medicaments@ansm.sante.fr

Si les opérateurs le souhaitent, ils peuvent continuer à réaliser les demandes et les déclarations hors application, en

transmettant par e-mail le formulaire et les pièces associées.

A noter : les demandes d'autorisation d'importation dans un contexte de risque de rupture ou de rupture de stock d'un médicament d'intérêt thérapeutique majeur (MITM) n'entrent pas dans le périmètre de l'application. Le laboratoire pharmaceutique doit soumettre sa demande à l'ANSM via la plateforme Trustmed, qui est dédiée à la gestion des ruptures et risques de ruptures de stock.

Lire aussi :